Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260518-24_2026-DE

Décision relative au contrat de prestations de service de la fourrière animale

Années 2026-2030

DECISION MUNICIPALE
N° 24-2026

Le Maire de Saint-Lunaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 prévoyant que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout et partie et pour la durée de son mandat, de certaines attributions du Conseil Municipal ;
Vu la délibération n°47/2026 du Conseil Municipal du 15 Avril 2026 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et ce dans la limite de 100 000€ HT ;

Considérant la proposition de renouvellement faite par la Fourrière Animale SACPA dont le siège social est situé 12 Place Gambetta – 47700 CATELJALOUX ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De reconduire le contrat de prestations de service avec le Groupe SACPA et son centre animalier de rattachement de Betton.

ARTICLE 2 : Le coût de cette prestation obligatoire est de 1 € par habitant, soit un coût annuel de 2 838 € pour la commune de Saint Lunaire qui recense 2 838 habitants. Le prix sera révisé annuellement selon la formule prévue au contrat.

ARTICLE 3 : Le contrat est signé pour une durée d'un an, soit du 01/07/2026 au 30/06/2027. Il pourra ensuite être reconduit tacitement 3 fois par période de 12 mois sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au préfet d'Ille-et-Vilaine, insérée au registre des délibérations et publiée dans les mêmes termes que les décisions du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Lunaire, le 12 Mai 2026

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE (Ille-et-Vilaine)

Mairie : Boulevard Flusson – 35800 SAINT-LUNAIRE
e-mail : mairie@saint-lunaire.fr
Tél : 02 99 46 30 51
Site internet : www.saint-lunaire.fr